



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

subventions

Question écrite n° 93245

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les difficultés de financement que pourraient rencontrer les conservatoire d'espaces naturels suite à la réforme des collectivités territoriales. Les lois « Grenelle I » d'août 2009 et « Grenelle II » du 12 juillet 2010 ont permis la reconnaissance des conservatoires d'espaces naturels à travers la possibilité d'un agrément octroyé par l'État et le conseil régional. Cette évolution est importante pour renforcer leur réseau et sa contribution à la protection de la biodiversité et de la nature ordinaire. Cependant la possibilité pour ces conservatoires de construire des projets avec leurs partenaires se trouve potentiellement remise en cause par la loi de réforme des collectivités territoriales. Son article 35 risque de limiter en effet la possibilité de financements croisés et donc de capacités d'actions de ces conservatoires d'espaces naturels alors que ces financements pourront continuer à être partagés dans les domaines du tourisme, de la culture et du sport. Il lui demande si le Gouvernement envisage de répondre aux inquiétudes des gestionnaires de ces conservatoires d'espaces naturels qui concerne à la fois les communes, les départements et les régions.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93245

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12389

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)